

etc., et cependant vous nous en faites responsables ! Mais comment les Commissaires peuvent-ils être appelés à répondre et à rendre compte d'honoraires reçus par des institutions sur lesquelles ils n'ont aucun contrôle ? Vous abusez de la bonne foi de vos lecteurs !

Plus loin dans le même article, vous dites : " en admettant que l'Ecole seule ait coûté \$84,000, qu'en est-il des 200,000 pieds de terrain qui l'entourent, des terrassements, des piliers de marbre etc., etc., qui doivent entrer en compte, aussi bien que la bâtisse pure et simple."

Vous aviez prétendu que la bâtisse de l'Académie avait coûté \$500,000, il me fait plaisir de voir que vous rectifiez aujourd'hui votre erreur. \$316,000 de différence, c'est quelque chose.

Quant au terrain, les Commissaires l'ont payé en moyenne 38½ cents le pied. Mais ce coût premier comprend, (assurent le teneur de livres et les messieurs qui ont travaillé avec lui), les remblais, les terrassements, le tracé des avenues, les plantations d'arbres et autres améliorations. Ce terrain est d'une bien plus grande valeur aujourd'hui. Une partie de cette propriété n'étant pas regardée comme nécessaire par le Bureau, a été vendue cinq ou six ans après son achat à raison de \$1.00 le pied. Je ne vois pas que la spéculation fût si mauvaise.

Vous apprendrez avec plaisir que tout le marbre dont on s'est servi pour les piliers et la devanture de l'entrée, rue Ste-Catherine, est dû à la générosité d'un ex-échevin de cette ville. De même, les lampes de l'entrée et autres coûteux extras sont des dons d'amis sincères de nos institutions catholiques. Avons-nous eu tort de les accepter ?

Vous dites encore : ils (les Commissaires) ont " rejeté les soumissions d'hommes qui se sont offerts à faire l'ouvrage à meilleur marché que ceux acceptés, et qui l'aurait mieux fait."

J'ignore complètement à quelles soumissions vous faites allusion. La vérité est, que quand nous voulons entreprendre des travaux considérables, acheter le charbon etc., nous demandons des soumissions dans les formes ordinaires, et dans nos assemblées, nous donnons invariablement, à ma connaissance, les contrats, à celui qui a donné la soumission la plus basse, pourvu qu'il offre des garanties suffisantes.

A propos de l'Ecole des Frères de la Doctrine Chrétienne de Ste. Brigide, vous trouvez matière à une accusation que vous ne pouvez certainement pas justifier. Car cette Ecole ne nous appartient point, elle est la propriété de la paroisse. Nous n'avons donc absolument rien à voir à l'égard de la bâtisse, nous n'avons ni le droit, ni la moindre autorité d'y effectuer aucun changement. Les Commissaires donnent aux Frères qui y font la classe, une subvention de \$2,000. En quoi sommes-nous coupables ?

Il est dit dans une de vos colonnes, que l'Ecole Primaire du Plateau a été bâtie d'après les instructions du Bureau, pour des motifs évidents, à la journée. Mais, mon cher Monsieur, si j'ai bonne mémoire, c'est le